



Communiqué de presse
À Pantin, le 30 janvier 2025

VOTE DU BUDGET : APRES TRUMP LA FRANCE PRIVE LES MALADES DU SIDA DE LEURS TRAITEMENTS ?

Aujourd'hui se réunit la Commission mixte paritaire, **cela pourrait être la fin des taxes de solidarité internationales qui financent les traitements des malades du sida dans les pays pauvres**. Amélie de Montchalin, ministre des Comptes Publics, envisagerait de les supprimer. Concrètement, ces taxes créées en 2006 et 2012 seraient intégrées au budget général de l'Etat et leur produit ne serait plus dédié à la solidarité internationale.

Cette décision de la ministre constitue un volte-face comparé à ce qu'elle affirmait encore début janvier, mais surtout comparé à la promesse d'Emmanuel Macron dans son discours solennel du 20 juin dernier : *« La France est fière de préserver un outil comme le Fonds de solidarité pour le développement et le lien si symbolique entre les prélèvements sur les flux de la mondialisation, comme les billets d'avion et les transactions financières, et le financement de la solidarité internationale. Je veux ici dire que ce lien sera préservé envers et contre tout. »*

Ce changement serait dévastateur, il constituerait une menace de mort pour les millions de malades qui dépendent de cette taxe pour leur traitement. C'est précisément parce que les traitements du sida sont à vie que les perdre est mortel. Le Président Chirac avait donc choisi de les financer à travers une taxe dédiée, préservée des aléas budgétaires annuels.

Cette décision réduit la place de la France dans le monde, à une époque où son image est déjà abîmée et où elle a un rôle à jouer face à la folie d'un Donald Trump.

Le 8 novembre dernier, le Président de la République a appelé la communauté internationale à emboîter le pas à la France dans la mise en place de taxes de solidarité internationale. Près d'une dizaine de pays l'ont fait. Avec ce revirement de la politique étrangère de la France, la ministre des comptes publics réduirait à néant vingt ans d'acquis français à l'international sur les taxes de solidarité. La France serait ainsi diminuée devant ses partenaires.

Nous appelons le Président de la République à sortir de son surprenant silence face à nos alertes. Il doit réaffirmer son engagement pour le maintien de l'affectation des taxes de solidarité internationale. Il en va de la vie de millions de malades et de l'honneur de la France.

Contact presse :

Margot CHERRID – AIDES – 06 10 41 23 86